

Question de mémoire : deux témoignages sur l'internement des Tsiganes au camp d'Arc-et-Senans

Emmanuel Filhol

Psychosociologue, Université Bordeaux I

Une réalité occultée

Dans le traitement qu'elles font du passé, les sociétés encourent deux risques fréquents, qui ont pour nom sacralisation ou refoulement, l'une comme l'autre de ces opérations traduisant à sa façon une forme pathologique de la mémoire. « *Les pathologies collectives de la mémoire, écrit François Dosse, peuvent tout aussi bien se manifester par des situations de trop plein de mémoire, de ressassement dont la « commémorite » et la tendance à la patrimonialisation du passé national en France donnent un bel exemple, que par des situations contraires de pas assez de mémoire...* »⁽¹⁾ A l'évidence, l'internement des Tsiganes en France, de 1940 à 1946, appartient à la seconde catégorie, car le manque de mémoire, voire l'absence de mémoire, s'y expose clairement. De même qu'est ignorée l'histoire des persécutions commises à différentes époques en France et dans les autres pays d'Europe par les pouvoirs publics contre la communauté tsigane, de même l'enfermement de cette communauté dans des camps créés par l'occupant nazi, avec l'aide du régime de Vichy, reste quasiment oublié. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les manuels d'histoire les plus diffusés au sein des classes de Terminale⁽²⁾ : pas une seule ligne n'est consacrée à l'internement des « Nomades » pendant la seconde guerre mondiale.

Ces camps ont pourtant existé, où près de 6 000 à 6 500 Tsiganes furent internés. La majorité des camps, vingt-cinq au total, étaient situés en zone occupée, les autres, cinq exactement, dans la zone sud⁽³⁾.

Comment la mémoire de cet internement, cinquante-cinq ans ou presque après la libération des camps, s'était-elle inscrite dans la communauté tsigane et la société des Gadgé ? C'est ce que nous avons cherché à savoir en tentant de recueillir la parole d'hommes et de femmes qui ont connu ces camps et de témoins manouches, roms, gitans, internés sous l'occupation et pour certains déportés en Allemagne. J'aimerais ici restituer deux de ces témoignages portant sur le camp d'Arc-et-Senans.

Recueillir la parole des témoins n'est pas chose aisée, car les victimes préfèrent se taire. Tous s'en souviennent mais très peu en parlent. Différentes raisons méritent d'être évoquées.

On aurait tort de croire que la rareté des témoignages résulte d'un oubli, d'une amnésie individuelle et collective, entretenue par la communauté tsigane. Elle provient d'abord et avant tout du silence inhérent à une part maudite de son histoire : « *Si la parole est absente, et les Tsiganes si réticents à raconter les souvenirs qu'ils garderaient des années 1939-1946, c'est précisément qu'il ne s'agit ni d'un exercice de mémoire (...), ni d'un travail sur la mémoire (...). L'événement dont il s'agit est d'une autre portée : en cette période noire, l'âme d'un peuple s'est fracturée, et cette autre part de soi, morts et vivants liés, dont rescapés et descendants portent le destin, appartient au silence* »⁽⁴⁾.

Autre explication : le sentiment de honte et d'incompréhension ressenti par les victimes : « *Ce qui frappe le plus, c'est que les anciens internés aient enfoui au fond d'eux-mêmes ces années de plomb. La honte d'avoir été rejetés, parqués comme des bêtes, humiliés, et ce par leurs compatriotes, et sans jamais en comprendre les raisons, est toujours restée plus forte que le désir de dire, de partager ces souffrances* »⁽⁵⁾.

Rappelons enfin que la mort représente à l'intérieur de la culture tsigane un sujet tabou. La mémoire des êtres disparus ne se cultive pas comme chez d'autres peuples⁽⁶⁾.

Si les témoins sont restés longtemps silencieux, cela tient aussi au peu d'intérêt, à l'indifférence manifestée par les historiens à leur égard. Il faut attendre les recherches de Jacques Sigot pour que cette souffrance vécue par les familles commence à s'exprimer⁽⁷⁾. Le témoin ne crée pas tout seul son témoignage. Il importe donc de se soucier des conditions de la réception de sa déposition. Nous voulons signifier par là que la capacité du témoin tsigane à pouvoir raconter son internement, à habiliter son témoignage oculaire dans sa version mémoriale, est indissociable de la confiance de ceux qui l'écoutent⁽⁸⁾. Puisse cette contribution s'en prévaloir.

Regards croisés

A la suite d'un courrier adressé à plusieurs familles qui avaient été internées au camp de la Saline d'Arc-et-Senans, une lettre me parvint, écrite par Geneviève Félix, dont la mère fut enfermée en ce lieu puis transférée à Jargeau, dans le Loiret.

LE TÉMOIGNAGE DE FEMMES MANOUCHES

« Peronnas, le 18 février 1999

Je vous envoie comme convenu ma lettre relatant l'histoire de l'internement de ma mère. Ma mère s'appelle Madame Félix Annette Heyliette, née Chandello à Les Fins, commune de Morteau dans le Doubs, le 15 juin 1935.

Je m'appelle Félix Geneviève, j'ai 39 ans et je suis d'origine manouche. J'habite tout près de Bourg-en-Bresse. Je vis en concubinage, nous avons un enfant de 10 ans. Je vais essayer de vous raconter le calvaire vécu par ma mère pendant la guerre, pendant son internement dans deux camps différents.

Il y a trois ans je me suis prise de passion pour la généalogie. Pour rechercher mes ancêtres du côté de mon père, cela a été relativement facile car ses ascendants sont presque toujours restés dans la région. Mais pour ma mère, une difficile tâche m'attendait car j'ai trouvé des actes venant un peu de partout, Alsace, Suisse, Drôme, Italie. Un jour, j'ai lu avec attention un acte de décès de mon arrière grand-mère qui s'est éteinte à l'âge de 66 ans dans le camp des Salines d'Arc-et-Senans le 2 février 1943⁽⁹⁾... J'ai ressenti un grand besoin de savoir. Savoir et connaître les conditions dans lesquelles ma mère a été internée avec sa famille alors qu'elle n'avait que 6 ans.

Elle a aujourd'hui 63 ans. Je me souviens, lorsque nous étions enfants, elle nous racontait parfois des épisodes de son enfance passée dans les camps. On l'écoutait mais à l'époque on avait du mal à comprendre et surtout à imaginer. En grandissant, on s'est rendu compte qu'elle avait beaucoup souffert pendant sa petite enfance. Mais elle nous parlait peu de cette période. Parfois, on lui demandait de nous raconter, on était dix enfants à la maison mais je vous promets que ma maman retenait toute notre attention. On lui posait quelquefois sans le vouloir des questions gênantes, et cela la mettait mal à l'aise. Des fois, c'est elle qui abordait le sujet, elle ressentait sûrement le besoin d'en parler. Pendant des années je n'ai connu que des bribes de son histoire. Aujourd'hui la curiosité a pris le dessus. Non, je crois plutôt que je désire partager avec ma mère le souvenir de toutes ces douloureuses années et faire revivre au fond de moi toutes celles et ceux qui ont souffert dans le silence.

Il y a quelques temps j'ai demandé à ma mère comment elle n'avait pas oublié les noms de certaines personnes, elle était si jeune ! Elle m'a répondu que des noms comme ça, ça restait gravé, celui par exemple du chef de camp, très méchant, celui d'un instituteur qui infligeait de sévères punitions.

Avant que le cauchemar ne commence, ma mère, ses parents, frères et sœurs et grands-parents, habitaient une vieille maison de garde-barrière, à Mathay dans le Doubs. Mais cela n'a pas empêché leur arrestation. Ils ont été emmenés en train à Arc-et-Senans.

Ma mère raconte :

« On avait une baraque par famille. Mon père travaillait à l'extérieur, on ne le voyait pas souvent. On avait souvent faim. Quand mon père nous ramenait du pain au maïs, on était content. On nous servait de la soupe à tous les repas. On avait 100 grammes de pain par jour, le dimanche on avait droit à deux cuillerées à soupe d'huile et deux pommes de terre chacun. La soupe était souvent faite avec des éplu-

